

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 48/1957 (1957)

Artikel: Valais
Autor: Claret, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'inexorable limite d'âge a privé le Canton des services de M. Luigi Brentani, dès 1912 inspecteur cantonal de l'enseignement professionnel. En cette longue période M. Brentani a rempli sa tâche difficile avec beaucoup d'intelligence et de conscience, avec un admirable dévouement. Le démissionnaire a été l'objet, le 23 juin à Lugano, d'une manifestation au cours de laquelle ses éminents mérites, les grands services qu'il a rendus au pays ont été célébrés. On peut bien dire que l'œuvre de M. Brentani a été décisive dans l'organisation et le considérable développement de l'enseignement professionnel tessinois. La première loi générale date de 1914 et pendant ces quarante ans le progrès a été continu et évident dans toutes les branches. Pour nous limiter aux données statistiques, nous voulons indiquer les chiffres suivants. Les écoles pré-professionnelles (*scuole di avviamento*) ont compté environ 600 élèves dans les branches de l'artisanat et 200 dans la branche commerciale. Les élèves des écoles d'arts et métiers furent 214, dont 35 menuisiers, 121 mécaniciens, 14 électromécaniciens, 3 dessinateurs de machines et 41 peintres-décorateurs. Les cours pour apprentis des arts et métiers comptèrent au total 2290 élèves, dont 1950 de sexe masculin ; ceux pour apprentis de commerce 615 élèves, dont 290 garçons. Les écoles professionnelles pour jeunes filles furent fréquentées par 430 élèves. Le nombre des contrats d'apprentissage déposés fut de 3200, et on délivra 790 brevets de capacité.

A. U. TARABORI.

Valais

Réjouissante dans tous les domaines, telle a été la présente année scolaire en Valais. Création de nouvelles classes, construction et modernisation de bâtiments, augmentation des traitements et des subsides, formation plus poussée du personnel enseignant, prolongation de la scolarité, innovations heureuses dans le domaine post-scolaire : ce sont là des réalisations qui témoignent, en haut lieu, d'un souci constant d'amélioration. Le Chef du Département de l'Instruction publique et son équipe dirigeante se sont acquis à cet égard des mérites incontestables. Nul ne songera à accuser les autorités cantonales et communales d'immobilisme. Le rapport annuel de l'Instruction publique dont nous nous sommes inspiré pour ce bref aperçu est traversé d'un souffle d'optimisme qui fait bien augurer de l'avenir.

Il y a quelque trente ans, le touriste rencontrait fréquemment, au fond des vallées, des enfants mal attifés, d'une propreté douteuse, qui s'enfuyaient à son approche. Aujourd'hui, certains villages sont en avance sur la plaine. Arbaz, Ayent, Savièse, Haute-Nendaz — pour ne citer que les environs de Sion — ont des bâtiments scolaires neufs pourvus d'installations modernes. Les enfants n'y pénètrent qu'en chaussures d'intérieur. L'aisance peu à peu pénètre dans les foyers par les grands chantiers, l'industrie naissante, l'arboriculture intensive et rationnellement organisée ; mais c'est par l'école et l'enfant que progressent l'hygiène, l'ordre, la propreté, le goût.

Enseignement primaire

La pénurie du personnel est toujours d'actualité ; toutefois elle va en diminuant. Cette année encore, il a fallu libérer prématurément les normaliens de 4^e année et faire appel à des maîtres retraités. La crise est plus aiguë dans le Haut-Valais, bon nombre de jeunes maîtres acceptant un poste mieux rétribué en Suisse alémanique.

Dix-huit nouvelles classes ont été ouvertes dans le canton. D'après les statistiques, l'augmentation des élèves a été de 12,3 % ces dix dernières années.

D'autre part, 16 communes ont augmenté le temps de la scolarité. On sait que les communes valaisannes sont compétentes en ce domaine. Quelques îlots jusqu'à présent irréductibles s'en tiennent encore à une scolarité de six mois, minimum exigé par la loi. Mais le temps et le développement économique du canton auront bientôt raison des récalcitrants.

Une commission de maîtres et maîtresses d'expérience a préparé un nouveau programme d'études, lequel sera mis à l'essai dès l'automne 1957.

Une trentaine de Valaisans ont suivi le Cours Normal d'Ecole Active de Neuchâtel et le cours d'Enseignement Biblique d'Einsiedeln. Quant aux deux Cours Cantonaux de Perfectionnement, ils ont été fréquentés par le chiffre record de 420 participants.

L'Etat vient de donner une première réalisation à l'Office de l'Enseignement, dont le principe fut voté par le Grand Conseil il y a dix ans déjà. Cet Office vient de lancer une revue bilingue — « L'Ecole Valaisanne » — en attendant la création d'une Permanence scolaire où le personnel enseignant trouvera toute documentation utile.

Cette année, les subsides cantonaux attribués aux bâtiments scolaires se sont élevés à 2 millions de francs, chiffre considérable pour le Valais, mais qui ne correspond pas encore aux besoins réels du pays.

L'Etat subsidie aussi deux établissements cantonaux pour enfants retardés ou déficients : l'Institut du Bouveret et le Home Saint-Raphaël à Sion. Ces deux maisons abritent 190 enfants, élevés dans un climat de joie par des maîtres et maîtresses spécialisés, au dévouement admirable.

Enseignement complémentaire

La formule nouvelle essayée en 1955, qui consistait à grouper les jeunes gens au chef-lieu du district et à les confier par classes d'âge à des maîtres triés sur le volet, a été généralisée avec succès au cours de la présente année. Les communes ont accepté de prendre à leur charge les déplacements et le repas de midi de leurs ressortissants. Sept centres ont ainsi fonctionné dans le canton, donnant satisfaction tant aux élèves qu'aux autorités. Ces cours complémentaires agricoles ont vivement intéressé les délégués fédéraux venus les inspecter.

Après les écoles ménagères pour filles, systématiquement multipliées ces dernières années au point que le canton est remarquablement équipé,

l'Etat se préoccupe maintenant de créer des écoles secondaires régionales. Ici, la partie allemande du canton est en avance sur la partie romande, puisque chaque district est actuellement pourvu. Il est envisagé la création d'un examen d'Etat pour les candidats à cet enseignement. En attendant, une douzaine de jeunes maîtres se préparent à l'Université de Fribourg.

Enseignement professionnel

Le problème de la formation professionnelle est à la veille de solutions importantes. Dans 20 ans, le Valais comptera 5000 apprentis par an. Or la capacité actuelle du canton pour un apprentissage rationnel ne dépasse guère 2000 apprentis. Il faut donc s'atteler à une réforme de structure :

1. Révision de la loi cantonale de 1935 sur la formation professionnelle. (Le nouveau projet sera déposé en mai 57.)
2. Création de une ou plusieurs écoles professionnelles avec bâtiments équipés et maîtres préparés à cet effet.

C'est la préparation des futurs cadres qui a préoccupé tout d'abord les responsables de la formation professionnelle. Huit cours de préparation à la Maîtrise fédérale ont été organisés, suivis par 128 candidats.

En vue de sélectionner les futurs cadres dès l'âge minimum, une expérience nouvelle a été tentée cette année :

- Paroisses et communes ont été invitées à signaler au Département les jeunes qui paraissaient dignes d'accéder aux responsabilités futures. Après divers recoupements de renseignements, 120 jeunes gens furent retenus, orientés sur les possibilités diverses s'offrant à eux, et sollicités de rédiger un rapport sur leurs projets personnels.
- Nouvelle sélection après la remise de ces travaux. Septante candidats furent alors soumis durant cinq jours à un examen approfondi comportant des épreuves d'ordre caractériel, intellectuel et manuel.
- Après une dernière sélection, 20 jeunes gens seulement restèrent en lice. Après deux ans passés dans une classe de culture générale, il sera procédé à leur orientation définitive dans la carrière qui leur conviendra le mieux.

Ecoles normales et Collèges

43 jeunes gens et jeunes filles ont obtenu l'autorisation d'enseigner, mais ce sont 80 nouveaux candidats qui ont été admis aux écoles normales de Sion et de Brigue. C'est dire que les admissions ont été poussées jusqu'aux dernières possibilités, les locaux étant insuffisants. L'Ecole normale des jeunes gens, entre autres, a été prévue pour 60 pensionnaires : elle en abrite aujourd'hui le double. Il a fallu chercher des locaux aux alentours, loger les élèves dans d'autres internats, ce qui n'est certes pas l'idéal. La construction d'une nouvelle Ecole normale s'impose : souhaitons-en la réalisation au plus tôt.

Les trois collèges classiques cantonaux ont été fréquentés par 1236 élèves. Comme à l'Ecole normale, certaines classes furent soumises à des tests psycho-techniques dans un but d'orientation. Dans la grande majorité des cas, les conclusions du spécialiste furent confirmées par les observations antérieures ou ultérieures des maîtres. L'expérience sera poursuivie, parce que l'utilité en a paru manifeste.

Après la scolarité

Dans le domaine post-scolaire, deux initiatives intéressantes sont à signaler. D'abord le lancement, dans la capitale valaisanne, d'une Université populaire qui a connu dès son ouverture un succès inespéré : plus de 500 auditeurs en ont suivi régulièrement les cours.

Puis, la création de prêts d'honneur pour ingénieurs, chimistes et physiciens, sur le modèle de ce qui a déjà été fait en faveur des techniciens. Ces prêts, accordés sans intérêts ni garanties réelles à des jeunes gens sérieux et capables, proviennent d'un fonds spécial alimenté en partie par les crédits budgétaires, en partie par les trois grandes firmes de la Ciba (Monthey), de la Lonza (Viège) et de l'Aluminium A.G. (Chippis). Au moment où l'industrie prend son essor dans le canton, il est de toute importance de former des cadres locaux susceptibles de contribuer à son plein développement.

E. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

Une étude publiée récemment dans les « Archives Suisses de l'enseignement public » par le M. le Conseiller d'Etat Oguey, Chef du département de l'instruction publique et des cultes, a mis en évidence que la pénurie du personnel enseignant est très généralement répandue, en Suisse comme à l'étranger, et qu'en ce qui concerne notre canton, elle est beaucoup moins grave que chez certains de nos voisins. Il n'en reste pas moins que, si nous arrivons à combler à peu près les vides dans les rangs du personnel féminin, nous devons constater que les instituteurs primaires et primaires supérieurs nous font encore en partie défaut. Et pourtant, l'Ecole normale de Lausanne a fait un effort particulier dans le recrutement des nouveaux candidats. Qu'on en juge : alors que cet établissement comptait à peine 200 élèves il y a 10 ans, il en héberge en ce moment 440. On a délivré au printemps 134 brevets et admis en première année 2 classes d'instituteurs et 2 classes d'institutrices.

En novembre 1956, 34 jeunes gens de dernière année ont quitté leurs études pour tenir des classes vacantes, et de plus, les élèves de la classe rapide — une quinzaine — ont été prématurément envoyés dans le canton. De cette manière, toutes les classes ont pu être repourvues, il est vrai avec l'appoint d'une dizaine de retraités qui avaient bien voulu reprendre du service.

L'année dernière, parlant des travaux de la commission consulta-